

COMPOSITION DE JURY DU MASTER Patrimoine et musées

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-613

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Patrimoine et musées

Parcours : Métiers du patrimoine

pour la **validation des semestres 7 et 8** et du diplôme intermédiaire de Maîtrise est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Présidente : ➤ Corinne Bonafoux	MCF
Vice-présidente : ➤ Emilie-Anne Pépy	MCF
Membres : ➤ Fabrice Delrieux	PR
➤ Fabrice Mouthon	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR **L.L.S.H.**,
Fait à Chambéry, le 20 novembre 2023



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens